

Reporting iXBRL / ESEF : retour d'expérience sur les premiers dépôts et block-tagging

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 demi-journée
Distanciel : 1 demi-journée
Soit 3h30 au total

PRIX 2024

Présentiel / Distanciel : 590 € HT / personne

PRIX 2025

Présentiel / Distanciel : 650 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables financiers
- Consolideurs
- Responsables normes

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Maîtriser les principaux points d'attention concernant le mapping et le tagging des états primaires suite aux premiers dépôts
- Anticiper la nécessité de mise à jour éventuelle du mapping suite au changement de taxonomie
- Savoir interpréter le contenu du rapport de validation et en tirer les conséquences
- Anticiper/affiner le block-tagging des annexes

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Rappel du champ d'application, des mises à jour de la documentation ESEF et du processus de dépôt

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LE MAPPING ET LE TAGGING DES ÉTATS PRIMAIRES

Partie mapping :

- Rappel des règles du mapping ESEF
- Principales évolutions de la taxonomie 2021
- Pratiques communes
- Difficultés rencontrées et erreurs identifiées dans les premiers dépôts
- Illustrations sur des cas spécifiques complexes et rencontrés fréquemment

Partie tagging :

- Rappel des règles du tagging ESEF
- Interprétation des contrôles fréquents du rapport de validation et de leur sévérité réelle
- Convention de signes au tableau de flux de trésorerie
- Difficultés rencontrées et erreurs identifiées dans les premiers dépôts

Reporting iXBRL / ESEF : retour d'expérience sur les premiers dépôts et block-tagging

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 demi-journée
Distanciel : 1 demi-journée
Soit 3h30 au total

PRIX 2024

Présentiel / Distanciel : 590 € HT / personne

PRIX 2025

Présentiel / Distanciel : 650 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

POINTS D'ATTENTION SPÉCIFIQUES SUR LE BLOCK-TAGGING DES ANNEXES

- Contenu et principe de fonctionnement
- Pratiques communes et, si disponible, recommandations de l'ESMA
- Illustrations pratiques de block-tagging des annexes
- Fonctionnalités des outils à challenger

